



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 10 décembre 2021  
Convocation du : 3 décembre 2021  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le dix décembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX  
Mme DE PARIS, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. LANDLER,  
M. PLOUY, Mme HALOS

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : M. DERONNE et M. QUESTE,  
M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOU, M. AIT EL HAJ et Mme PRINGUEZ,  
Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, M. PICKEU et M. VANNESTE,  
M. CATTOIRE et Mme CASIER, M. DEBUISSON et M. BRUNET, M. BAILLEUL et  
Mme NAEYE, Mme DELANNOY-CUISINIER et Mme DELESTREZ, M. DERUYTER  
et Mme BAURANCE, M. VANGAEVEREN et M. BAILLON, M. TISON ont délégué  
respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, Mme COBBAERT,  
Mme DE PARIS, Mme DUBREU, M. MARIE, Mme GUSTIN, M. MERTEN,  
M. MONPAYS, Mme LEROUX, M. PLOUY, M. LANDLER, Mme HALOS  
conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme DUBREU

DE21.135

**FINANCES****ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU PRORATA DU  
NOMBRE D'HABITANTS - PREMIER TRIMESTRE 2022***Autorisation - Approbation*

☞

En début d'année et avant le vote du budget primitif, se pose le problème du fonctionnement de certaines associations qui ont besoin d'un minimum de trésorerie pour fonctionner au cours du premier trimestre de l'année nouvelle.

L'instruction interministérielle n° 85.147 MO du 20 novembre 1985 ne permet d'exécuter les dépenses concernant l'attribution de subventions que sur décision individuelle d'attribution égale à 25 % du montant inscrit au budget primitif 2021 et à condition que les montants soient par la suite repris ou éventuellement complétés lors du vote du budget 2022.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les acomptes suivants :

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>BP 2021</u>	<u>Acompte 2022</u>
6574/61	Flandre & Lys Autonomie	15 084 €	3 771 €
6574/90	Association pour l'Emploi et la Formation Vallée de la Lys et Flandre Intérieure (AEFVLFI)	50 280 €	12 570 €
6574/95	Office de Tourisme de l'Armentierois et des Weppes	20 112 €	5 028 €

Le versement des acomptes sera décomposé ainsi :

<u>Nom de l'association</u>	<u>25 janvier 2022</u>	<u>25 février 2022</u>	<u>25 mars 2022</u>
Flandre & Lys Autonomie	1 257 €	1 257 €	1 257 €
Association pour l'Emploi et la Formation Vallée de la Lys et Flandre Intérieure (AEFVLFI)	4 190 €	4 190 €	4 190 €
Office de Tourisme de l'Armentierois et des Weppes	1 676 €	1 676 €	1 676 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus proposés.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

N'ont pas pris part au vote :

**Pour l'Association Flandre-Lys Autonomie : Hugues QUESTE**

**Pour l'AEFVLF** : Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Jean-Louis MERTEN, Carole CASIER, Lahcem AIT EL HAJ, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET ;

**Pour l'Office de Tourisme** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Dominique BAILLEUL, Hans LANDLER.

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille